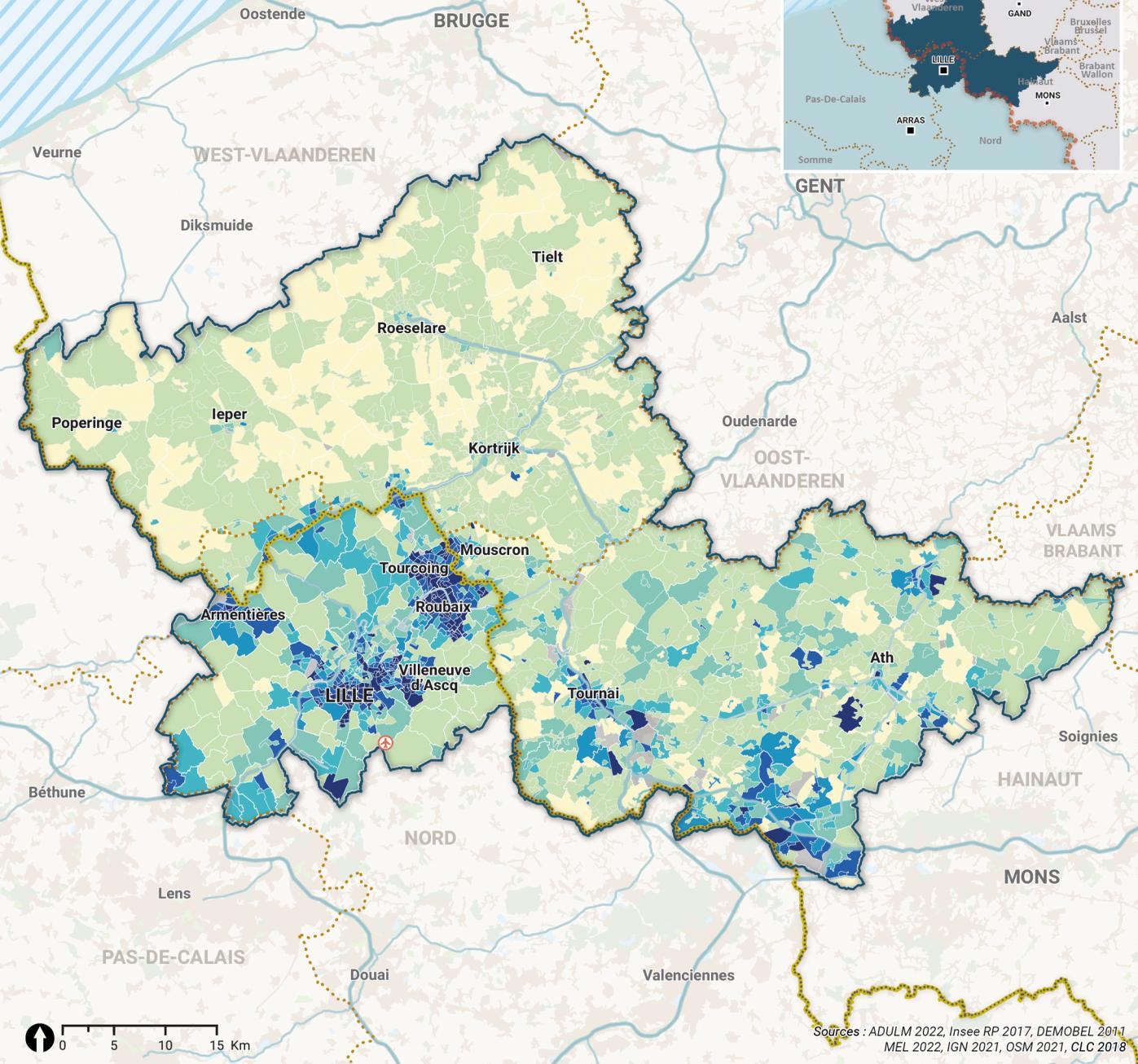


INDICE DE SPÉCIALISATION DE LA POPULATION FAIBLEMENT DIPLÔMÉE



Indice de spécialisation de la population faiblement diplômée (enseignement primaire) par rapport à l'ensemble de la population

- moins de 25
- de 25 à 75
- de 75 à 90
- de 90 à 110
- de 110 à 125
- de 125 à 175
- plus de 175

Secret statistique

Note de lecture : l'indice mesure le degré de spécialisation d'un territoire infracommunal (secteur/Iris) pour une caractéristique de la population par rapport à la moyenne de l'Euro-métropole. Plus l'indice est élevé, plus les territoires se caractérisent par une surreprésentation de la population sans diplôme au regard de la moyenne de l'Euro-métropole et inversement.

Une valeur égale à 150 signifie que la part de la population faiblement diplômée est supérieure de 50% à la part de la population faiblement diplômée dans l'ensemble de l'Euro-métropole

- Frontière France/Belgique (Fr/B)
- Zonage d'étude
- Limite communale (Fr)/ Nouvelle commune (B)
- Limite d'Iris* (Fr)/ Secteur statistique (B)

Sources : ADULM 2022, Insee RP 2017, DEMOBEL 2011, MEL 2022, IGN 2021, OSM 2021, CLC 2018

*lots Regroupés pour l'Information Statistique (Insee)